



Arrêté du **21 AVR. 2022**

Arrêté relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Nouvelle-Aquitaine - session 2022

La Préfète de la Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie électronique ;

VU le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté du 15 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

VU le message ministériel du 28 février 2022 portant autorisation de recrutement pour le corps des adjoints administratifs.

SUR la proposition de Monsieur le directeur adjoint des ressources humaines du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur sud-ouest.

CONSIDÉRANT la convention de délégation de gestion signée le 31 janvier 2022 entre la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, délégante, et le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, délégataire.

ARRÊTE

Article premier : Est autorisée, au titre de l'année 2022, pour la région Nouvelle Aquitaine, l'ouverture d'un recrutement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la Préfecture de la Vienne.

Article 2 : Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 5.

Article 3 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- le formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé.
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat.
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études, le contenu et la durée des formations suivies, la nature et la durée des emplois éventuellement occupés.
- une copie recto verso de la carte nationale d'identité,
- une copie de la JAPD ou de la JDC,
- un justificatif de domicile

Article 4 : Le retrait du formulaire d'inscription s'effectue :

- par téléchargement du formulaire sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr / le ministère recrute / filière administrative / les recrutements / adjoint administratif
- auprès du bureau du recrutement du SGAMI Sud-Ouest à Bordeaux ou de la Préfecture de la Vienne à Poitiers.

Article 5 : Les candidatures sont à transmettre par voie postale uniquement, à partir 25 avril 2022 et au plus tard **jusqu'au 13 mai 2022, cachet de la poste faisant foi**, à l'adresse suivante :

Préfecture de la Vienne
SGC/RH/BFR/NR
7 Place Aristide Briand - 86021 POITIERS

Article 6 : Une commission chargée de procéder à l'examen individuel des dossiers des candidats et aux entretiens individuels sera créée ultérieurement.

Article 7 : Seuls les candidats dont le dossier aura été retenu par la commission de sélection seront convoqués pour un entretien.

Article 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine

Bordeaux, le 21 AVR. 2022

Pour le préfet délégué pour la défense et la sécurité et par délégation,

Le Secrétaire Général Adjoint,


Didier RIBEYROLLE

